

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi trente et un mars à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 26 mars 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme Christelle FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.
Concernant les délibérations 1.2, 1.5, 1.8, 1.11, 1.13, 1.15 et 1.18, le conseil d'administration s'est déroulé sous la présidence de Mme BONILLA, Vice-Présidente déléguée, Mme FAVETTA SIEYES s'étant retirée lors du vote de ces délibérations.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes ALVERNHE, BONILLA, BOUROU, COLIN-COCCHI (jusqu'à la délibération 1.19 inclus), COLIN-JORE (jusqu'à la délibération 1.19 inclus), KREUTER, MYARD-DALMAIS, RAMBAUD, TAMBURINI, VERDU

MM DE BOISRIOU (jusqu'à la délibération 1.19 inclus), GACHET, NOBLECOURT (jusqu'à la délibération 1.24 inclus), PERROTON

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA SIEYES)

Mme PERRENES

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.22 BUDGET SPM / ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2025 (EPRD)

Le budget SPM couvre le SSIAD et l'ESAD.

Ce document est présenté en nomenclature M22.

A - FONCTIONNEMENT 2025 :

SSIAD

Les dépenses prévisionnelles 2025 s'élèvent à 1 418 280 €.

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	71 010,00 €	5.01%
Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	1 264 750 €	89.17%
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	82 520 €	5.82%
TOTAL	1 418 280 €	100,00%

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 1 344 387.95 €.

RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 017 - Produits de la tarification	1 344 257,95 €	99,99%
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	- €	0,00%
Chapitre 019 - Produits financiers et produits non encaissables	130,00 €	0,01%
TOTAL	1 344 387,95 €	100,00%

Le résultat prévisionnel 2025 est un déficit de 73 892,05 €.

ESAD

Les dépenses prévisionnelles 2025 s'élèvent à 237 720 €.

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	5 835 €	2.45%
Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	201 120 €	84.60%
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	30 765 €	12.94%
TOTAL	237 720 €	100,00%

Les recettes de fonctionnement 2025 s'élèvent à 305 915,62 €.

RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 017 - Produits de la tarification	305 915,62 €	100,00%
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	- €	0,00%
Chapitre 019 - Produits financiers et produits non encaissables	- €	0,00%
TOTAL	305 915,62 €	100,00%

Le résultat prévisionnel 2025 est un excédent de 68 195,62 €.

Les dépenses totales pour 2025 pour ce budget s'élèvent à 1 656 000 €, les recettes à 1 650 303,57 € (cf annexe section de fonctionnement)

Le résultat prévisionnel 2025 pour ce budget est un déficit de 5 696,43 €.

B – INVESTISSEMENT 2025 :

En ce qui concerne les emplois et ressources d'investissement 2025, les données prévisionnelles sont les suivantes :

- Les emplois sont prévus à hauteur de 34 870,00 € pour les achats d'investissement dont notamment 21 000€ pour le renouvellement d'un véhicule pour l'ESAD, 6 175€ pour le renouvellement d'appareils de téléphonie portables pour le SSIAD, 5 206€ pour l'acquisition d'un matériel médical dans le cadre de l'enveloppe QVT accordée par l'ARS en 2024.
- Les ressources sont prévues à 764,19 € correspondant à la dotation FCTVA.

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'EPRD 2025 du budget des services paramédicaux présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 12
Pouvoir : 1

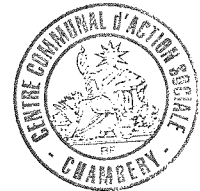
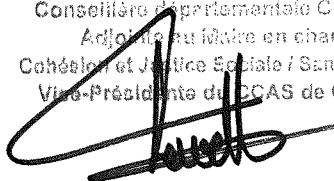
Vote : Pour : 13
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry



SERVICES PARAMEDICAUX

EPRD 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

				EPRD 2024	EPRD 2025
DEPENSES	011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	250,00	220,00
		60612	ENERGIE - ELECTRICITE	1 820,00	1 735,00
		60613	CHAUFFAGE	1 590,00	1 595,00
		60621	COMBUSTIBLES ET ET CARBURANTS	2 030,00	1 900,00
		60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	500,00	500,00
		60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	870,00	300,00
		6066	FOURNITURES MEDICALES	6 200,00	5 050,00
		6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	500,00	300,00
		6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	39 300,00	37 930,00
		6256	MISSIONS	500,00	380,00
		6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	100,00	50,00
		6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	2 570,00	2 570,00
		6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	5 500,00	5 120,00
		6284	PRESTATIONS D'INFORMATIQUE A L'EXTERIEUR	3 595,00	3 615,00
		6288	AUTRES	14 950,00	15 580,00
Total du chapitre 011				80 275,00	76 845,00
	012	6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	3 500,00	3 520,00
		6228	DIVERS	3 700,00	3 350,00
		6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	30 302,47	32 744,52
		64111	REMUNERATION PRINCIPALE	1 041 307,04	1 049 142,48
		64511	COTISATIONS A L'URSSAF	370 390,49	376 613,00
		6475	MEDECINE DU TRAVAIL	400,00	500,00
Total du chapitre 012				1 449 600,00	1 465 870,00
	016	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	13 466,00	13 245,00
		61358	AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	105,00	105,00
		614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	2 453,00	2 325,00
		61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	3 150,00	3 500,00
		61561	INFORMATIQUE	6 310,00	6 230,00
		61568	AUTRES	200,00	200,00
		6161	MULTIRISQUES	155,00	595,00
		6163	ASSURANCE TRANSPORT	7 760,00	20 365,00
		6165	RESPONSABILITE CIVILE	685,00	730,00
		61681	PRIMES D'ASSURANCE MALADIE MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	42 660,00	42 575,00
		6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	100,00	
		6184	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	1 105,00	1 605,00
		6188	AUTRES FRAIS DIVERS	700,00	500,00
		623	PUBLICITES, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES		50,00
		6578	AUTRES SUBVENTIONS	6 150,00	6 515,00
		68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	435,00	
		68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 720,00	14 745,00
Total du chapitre 016				101 154,00	113 285,00
Somme :				1 631 029,00	1 656 000,00
RECETTES	017	7311121	FORFAIT GLOBAL DE SOINS	1 651 435,38	1 650 173,57
Total du chapitre 017				1 651 435,38	1 650 173,57

SERVICES PARAMEDICAUX

EPRD 2025

SECTION FONCTIONNEMENT

				EPRD 2024	EPRD 2025
RECETTES	019	777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULTAT DE L'EXERCICE	130,00	130,00
Total du chapitre 019				130,00	130,00
Somme :				1 651 565,38	1 650 303,57

SERVICES PARAMEDICAUX
EPRD 2025
SECTION INVESTISSEMENT

				EPRD 2024	EPRD 2025
DEPENSES	21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	18 000,00	21 000,00
		2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	4 850,00	7 160,00
		2184	MOBILIER	1 100,00	1 500,00
		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 210,00
Total du chapitre 21				23 950,00	34 870,00
Somme :				23 950,00	34 870,00

RECETTES	10	10222	FCTVA	9 860,01	764,19
Total du chapitre 10				9 860,01	764,19
Somme :				9 860,01	764,19